

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement se propose d'adopter un projet de loi habilitant mais sur une base très restreinte.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Évidemment, si l'opposition a d'autres points de vues, nous sommes prêts à en tenir compte.

M. Fraser: Nous voulons connaître les vôtres.

M. Trudeau: Vous les connaîtrez si vous écoutez intelligemment.

M. Fraser: Il faudrait pour cela que vous parliez intelligemment.

M. Trudeau: La loi habilitante n'aurait pas pour objet de modifier notre régime parlementaire de quelque façon que ce soit. J'estime encore que le Parlement doit être responsable des lois et de la politique. Nous vivons dans une forme de démocratie représentative, et nous n'avons pas l'intention de changer cela. Dans ce sens, nous ne voudrions pas d'une loi habilitante permettant à n'importe quel gouvernement, à n'importe quel moment, de proposer un référendum pour résoudre des problèmes que la Chambre des communes ou le gouvernement trouvent trop délicats pour les résoudre eux-mêmes. Dans ce sens, il s'agirait d'un instrument qui servirait peut-être quelques années seulement pour nous permettre de régler des problèmes d'ordre constitutionnel et d'unité nationale.

M. Clark: Comme le premier ministre affirme lui-même qu'il compte modifier les traditions du régime parlementaire et d'une manière autre que celle que le gouvernement du Québec se propose d'adopter, le gouvernement a-t-il l'intention de faire porter ce référendum uniquement sur la question de l'unité nationale, ou aussi sur d'autres questions, se rattachant peut-être à d'autres problèmes à caractère très vaste? Autrement dit, la mesure législative traitera-t-elle précisément et uniquement d'une seule question, ou pourra-t-elle s'appliquer à d'autres domaines?

Je suppose que le premier ministre a voulu dire dans sa réponse précédente que seraient exclues des questions telles que la peine de mort, l'avortement ou la conscription, laquelle intéresse le ministre de la Défense nationale; mais ce projet de loi sera-t-il conçu dans une perspective si étroite qu'il ne touchera qu'une seule question?

M. Trudeau: C'est ce que je viens de répondre, monsieur l'Orateur. Je viens de dire que la question faisant l'objet d'un référendum porteraient sur l'unité nationale ou les problèmes constitutionnels, et non sur d'autres domaines du genre de ceux qu'a énumérés le chef de l'opposition.

M. Clark: Cela n'en demeure pas moins passablement vaste, et il nous faudra examiner soigneusement le projet de loi quand nous en serons saisis.

Avant de nous annoncer cette nouvelle hier le premier ministre a-t-il étudié la question avec le cabinet canadien et cette décision a-t-elle été prise de concert avec lui?

M. Trudeau: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'il convienne de poser cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Vous venez d'y répondre. Merci.

Questions orales

LA CONSULTATION AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA MESURE ENVISAGÉE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme cette proposition présente de très importantes conséquences pour notre système parlementaire canadien, le premier ministre a-t-il eu jusqu'ici l'occasion d'aborder la question avec nos autres partenaires au sein de la Confédération, c'est-à-dire les premiers ministres provinciaux? Sinon, qu'entend-il faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question dans ma première réponse. J'ai dit en effet qu'avant de déposer ce projet de loi en première lecture, je tiendrai à consulter les leaders de l'opposition à la Chambre de même que les premiers ministres provinciaux. J'ai dit que j'allais rendre visite à tous les premiers ministres au cours du mois et demi qui vient et c'est là un des sujets que je compte aborder avec eux.

* * *

● (1117)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PROBABILITÉ D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EN 1977

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous savons l'intérêt que le premier ministre accorde à la consultation avec les premiers ministres des provinces. Il en a d'ailleurs parlé dans la proposition qu'il a faite lors de la conférence de Victoria, qui dit ceci:

Le premier ministre du Canada devrait convoquer au moins une fois par an une conférence qui réunirait le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces...

Étant donné que c'est la première année qu'il n'y a pas eu de réunion des premiers ministres depuis Victoria et que les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont tous deux demandé, il y a quelques jours, au chef du gouvernement de réunir ses homologues provinciaux pour discuter des questions de l'unité nationale et du redressement économique, le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer une conférence des chefs de gouvernements provinciaux en 1977 ou a-t-il abandonné l'idée qu'il avait émise à Victoria?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne doit pas oublier que la proposition que nous avons faite à Victoria concernait le rapatriement de la constitution et les modifications à y apporter. L'honorable député ne doit pas non plus oublier que certaines provinces n'ont pas accepté cette proposition et que nous ne lui avons donc pas donné suite. En ce sens, nous ne sommes pas tenus de nous réunir à une table de conférence mais, comme d'autre part j'ai toujours accepté de discuter avec les premiers ministres des provinces chaque fois qu'ils ont exprimé le désir de s'entretenir avec moi en ma capacité de premier ministre du gouvernement fédéral, cette invitation vaut toujours. Je viens de dire que j'allais entrer en pourparlers avec les premiers ministres des provinces au cours des prochaines semaines. Je leur ai déjà fait part de ce projet dimanche dernier et ils ont été d'accord. Il est évident que si, au cours de ces discussions, nous sentons le besoin de nous réunir en conférence avant la